

Tableau 11-8

Caractéristiques des logements à la date de l'interview, Canada, provinces et territoires, années récentes — Manitoba

	2004	2005	2006	2007	2008
	pourcentage				
Individuelle non attenante	68,2	69,1	68,2	67,9	66,4
Individuelle attenante	4,9	5,3	3,8	5,3	6,2
Appartement	25,2	22,6	25,2	23,4	24,6
Autre type de logement	F	3,1	2,7	3,4	F
Logements ont besoin de réparations majeures	9,6	9,2	10,5	11,0	11,5
Logements ont besoin de réparations mineures	19,4	17,7	17,2	18,7	17,7
Logements n'ont besoin d'aucune réparation	71,0	73,1	72,3	70,3	70,7
Logement est possédé	68,9	73,0	69,2	71,2	68,4
Avec hypothèque(s)	36,2	37,2	34,3	38,2	35,8
Sans hypothèque	32,8	35,8	34,9	33,1	32,6
Logement est loué	31,1	27,0	30,8	28,8	31,6
Logements de 1 à 4 pièces	27,0	25,1	27,0	25,9	28,8
Logements de 5 pièces	17,2	16,5	18,3	17,9	15,0
Logements de 6 pièces	19,7	18,0	15,8	18,2	16,7
Logements de 7 pièces ou plus	36,1	40,3	38,8	38,0	39,5
Salles de bains	99,6	99,8	100,0	99,7	99,9
1	62,0	58,6	62,1	61,4	62,5
2 ou plus	37,5	41,2	37,9	38,3	37,5
Appareil de chauffage le plus utilisé					
Fournaise à vapeur ou à eau chaude	9,6	9,5	10,3	10,8	9,4
Fournaise à air chaud	65,0	66,2	65,5	66,7	64,7
Autre fournaise à air chaud
Poêle	F	F	F	F	F
Électrique	22,9	22,9	22,3	20,6	24,6
Autre	F	F	F	F	F
Âge de l'appareil de chauffage le plus utilisé					
5 ans ou moins	17,1	19,4	23,7	25,5	27,3
6 à 10 ans	13,6	13,5	14,3	13,5	13,0
Plus de 10 ans	69,3	67,1	62,1	61,0	59,8
Combustible le plus utilisé					
Mazout ou autre combustible liquide	F	F	F	F	F
Gaz naturel	61,8	59,3	58,5	59,3	56,3
Gaz en bouteille	F	F	F	F	F
Électricité	32,7	36,1	34,8	35,9	39,3
Bois de chauffage	3,0	F	3,2	F	F
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour l'eau chaude					
Mazout ou autre combustible liquide	F	F	F	F	F
Gaz naturel	54,2	52,8	51,9	52,9	50,0
Électricité	44,4	46,1	47,1	45,0	48,3
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour cuisiner					
Gaz naturel	2,5	3,3	2,7	3,2	3,2
Électricité	97,1	96,6	97,3	96,6	96,7
Autre	F	F	F	F	F

Note(s) : Depuis 2006, la date de référence est celle de l'interview et non pas le 31 décembre de l'année de référence dans le cas de la composition du ménage, du mode d'occupation et des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager. On a écarté la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année.